

La PRADA

Monsieur Félix TREGUER

Réponse uniquement par mail

dada+request-44415-48ec0242@madada.fr

Saisine n° 23008056

N.réf : CLA 232650

Paris, le 3 Août 2023

Monsieur,

Par courrier électronique en date du 29 juin 2023, vous avez sollicité la communication des documents administratifs relatifs à l'expérimentation du suivi des flux de personnes, qui devrait être menée en septembre et octobre prochains à Marseille (projet Serenity), et que détiendrait la CNIL

Je vous informe que la Commission ne détient aucun document administratif répondant à votre demande

Conformément aux dispositions de l'article R. 343-1 du CRPA, vous avez la possibilité de contester la présente décision dans un délai de deux mois suivant sa notification en saisissant la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) par lettre, télécopie ou par voie électronique.



Florence FOURETS

— RÉPUBLIQUE FRANÇAISE —

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07 – 01 53 73 22 22 – www.cnil.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la CNIL sont traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits Informatique et Libertés en s'adressant au délégué à la protection des données (DPO) de la CNIL via un formulaire en ligne ou par courrier postal. Pour en savoir plus : www.cnil.fr/donnees-personnelles.